

**FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'APPLICATION DE
L'ORDONNANCE COLLECTIVE (OC-M-3)**

« Initier et administrer une mesure thérapeutique pour les lésions caractéristiques du muguet »

Date : _____

Nom et prénom du nouveau-né ou du nourrisson : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____ Numéro d'assurance maladie : _____

J'ai procédé à l'évaluation de ce nouveau-né ou de ce nourrisson qui présente des lésions buccales caractéristiques du muguet. J'ai également procédé à l'évaluation de la mère. Aucune contre-indication énoncée dans l'ordonnance collective n'est présente. Cocher le produit désiré ci-dessous.

Nystatine 100 000 UI/CC

- Nouveau-né 0 à 4 semaines : Donner 1 ml (0,5 ml de chaque côté de la bouche) quatre fois par jour pendant 10 jours (ne pas répéter).
- Nourrisson de 4 semaines à 1 an : Donner 2 ml (1 ml de chaque côté de la bouche) quatre fois par jour après le boire pendant 10 jours (ne pas répéter).

Nom et prénom de la mère allaitante : _____

Date de naissance : _____ Numéro d'assurance maladie : _____

- Clotrimazole 1%** en application sur les mamelons après chaque tétée pour 7 jours pour la mère qui allaite (ne pas répéter).
- Fiche d'information sur le traitement du muguet remis à la mère.

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

Numéro de permis de l'OIIQ : _____

Numéro de téléphone : _____ poste : _____

CONDENSÉ DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER ET ADMINISTRER UNE MESURE THÉRAPEUTIQUE POUR LES LÉSIONS CARACTÉRISTIQUES DU MUGUET

OC-M-3

Date d'entrée en vigueur

25 mars 2008

Date de révision

17 mars 2015

Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance

- Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires et qui exercent dans les secteurs identifiés du CSSS de Maskinongé;
- Les pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur le territoire du CSSS de Maskinongé.

Secteurs d'activité visés

- Centre Comtois :
 - Programme enfance, jeunesse, famille et santé mentale : santé parentale et infantile (SPI).
- Centre de services Avellin-Dalcourt :
 - Programme santé physique : santé ambulatoire et service des urgences.
- Point de service Saint-Paulin : services de santé courants;
- Point de service Saint-Alexis-des-Monts : services de santé courants.

Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés

- L'ensemble des nouveau-nés et des nourrissons de 0 à 1 an des secteurs visés qui présentent un **premier** épisode de lésions caractéristiques du muguet;
- Les mères qui allaitent nécessitant un traitement de clotrimazole et qui sont dirigées vers le pharmacien de la communauté par une infirmière du CSSS de Maskinongé.

Médecin signataire de l'ordonnance collective en établissement de santé

Président du CMDP

Numéro de permis

Date

Dr Martin Lamy

98239

2015-03-17

Médecins répondants

- Pour le secteur du service des urgences : médecin de garde à l'urgence;
- Pour les autres secteurs : Dr Thierry Dambry, médecin désigné par le CMDP.